

VAMPIRES ET ÉRUDITS AU SIÈCLE DES LUMIÈRES. NOTE SUR LA CORRESPONDANCE INÉDITE ENTRE DOM AUGUSTIN CALMET ET LE PRINCE CONSTANTIN MAVROCORDATO*

GILLES BANDERIER
(Colmar)

Cette note donne à lire le texte de trois lettres inédites écrites en 1741 par le prince de Valachie Jean Constantin Mavrocordato et son secrétaire Antoine Epis. Elles furent adressées à dom Augustin Calmet, moine bénédictin lorrain, historien, abbé de Senones, dont on se souvient surtout comme auteur d'un ouvrage classique sur les vampires d'Europe centrale.

La Bibliothèque municipale de Saint-Dié (département des Vosges, France) conserve, parmi ses collections de manuscrits, quatre lettres inédites à ce jour¹, écrites à dom Augustin Calmet (1672–1757), Bénédictin, grand érudit, historien, qui présidait depuis 1728 aux destinées de l'abbaye de Senones². Ses nombreux

* J'ai contracté une lourde dette intellectuelle envers MM. les professeurs Matei Cazacu (École des Hautes Études en Sciences Sociales), Jacques Bouchard (Université de Montréal) et Andrei Pippidi (Académie Roumaine, Bucarest), qui ont bien voulu me guider dans un domaine peu familier, en me communiquant informations, tirés à part, livres, références bibliographiques et encouragements. J'ai plaisir à leur exprimer ici ma gratitude. Sans eux, sans leur patience et leur dévouement, cet article n'aurait jamais été écrit. MM. Florin Constantiniu et Șerban Papacostea ont bien voulu explorer pour moi les archives et la bibliothèque de l'Académie Roumaine. Je les en remercie vivement, de même que M^{mes} Marie Cuny et Christine Valentin (Bibliothèque municipale de Saint-Dié), ainsi que mon ami Marcel Israel, qui a relu le présent article. Ce dossier a fait l'objet d'une première présentation le 6 octobre 2007, lors du Festival International de Géographie de Saint-Dié, dont le pays invité d'honneur était la Roumanie. Je prie M. Jean-Claude Fombar, président de la Société Philomatique Vosgienne, de trouver ici l'expression de ma reconnaissance.

¹ À ma connaissance, elles n'ont fait l'objet que d'une très brève mention dans l'article ancien d'E. de Bazelaire « Dom Calmet et la Congrégation de Saint-Vanne », *Le Correspondant*, 1845, p. 857.

² La bibliographie des travaux consacrés à dom Calmet est considérable. On trouvera des indications très utiles dans la somme de Jean-E. Godefroy, *Bibliothèque de la Congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe*, Ligugé-Paris, 1925 (= *Archives de la France monastique*, XXIX), p. 33–42. Parmi les études générales, on retiendra : Auguste Digot, « Notice biographique et littéraire sur dom Augustin Calmet », *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1860, p. 5–157 ; L.-E. Maggiolo, « Mémoire sur la correspondance inédite de dom Calmet, abbé de Senones », *Mémoires lus à la Sorbonne*, 1861, p. 101–114 ; abbé Guillaume, « Documents inédits sur les correspondances de dom Calmet et de dom Fangé », *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1873, p. 94–151 et « Nouveaux documents inédits sur la correspondance épistolaire de dom Calmet », *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1874, p. 124–234 ; dom Jean-Martial Besse, « Le Bénédictin Augustin Calmet et sa méthode de travail », *Revue du Clergé français*, 15 décembre 1897, p. 130–144 ;

ouvrages, traduits dans plusieurs langues, lui avaient valu une renommée européenne, ce que confirment les documents publiés ci-après. Mais, pour la postérité, dom Calmet demeure surtout l'auteur des *Dissertations sur les Apparitions des Anges, des démons et des esprits, et sur les revenants et vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie*, qui prendront dans les éditions ultérieures le titre de *Traité sur les Apparitions des Anges, des démons, des esprits, et sur les revenants et vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie*. La seconde partie de ce livre, consacrée aux vampires, a joué un rôle essentiel dans la diffusion du mythe, rassemblant en un seul dossier tout un faisceau de témoignages et de légendes³. Dès sa publication, l'ouvrage avait embarrassé les nombreux admirateurs de dom Calmet. On peut voir à la Bibliothèque municipale de Saint-Dié un exemplaire de la quatrième édition du *Traité*, imprimée de manière posthume à Senones, en 1759, où un lecteur du XVIII^e siècle, demeuré anonyme, a consigné sur la page de titre ce jugement sans appel : « Il [dom Calmet] étoit fou lorsqu'il a écrit tout cela. »⁴ Lorsque parut ce *Traité sur les Apparitions* et qu'il fut si fraîchement accueilli, un confrère et ami de dom Calmet, dom Ildefonse Cathelinot (1671–1756), lui envoya plusieurs lettres d'encouragement : « Je vous dirai franchement que cet ouvrage n'est point du goût de bien des gens, et je crains qu'il ne fasse quelque brèche à la haute réputation que vous vous êtes faite jusqu'ici dans la savante littérature. En effet, comment se persuader que tous ces vieux contes dont on nous a bercés dans notre enfance sont des vérités ? »⁵ Mais

Émile Nourry, « La Bible et la critique catholique au XVIII^e siècle. Les idées de dom Calmet », *Annales de Philosophie chrétienne*, XXXVII, octobre 1897-mars 1898, p. 184-197 ; XXXVII, p. 334-351 ; H. Hurter, *Nomenclator literarius theologiae catholicae*, Innsbruck, Wagner, 1910, 3^e éd., t. IV, col. 1418-1422 ; abbé E. Roussel, « Dom Calmet, abbé de Senones. Son action pastorale (1728-1757) », *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, LII, 1926, p. 3-84 et « Dom Augustin Calmet, abbé de Senones. Son refus de l'épiscopat », *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, LVII, 1931, p. 171-211 ; Elizabeth Nichols, « Dom Calmet, "qui n'a raisonné jamais..." », *French Review*, XXXI, 1957-1958, p. 296-299 ; Patrick Marsauche, « Présentation de dom Augustin Calmet (1672-1757) », *Le Grand Siècle et la Bible*, éd. Jean-Robert Armogathe, Paris, Beauchesne, 1989, p. 233-253 ; Bertram Eugène Schwarzbach, « Dom Augustin Calmet, man of the Enlightenment despite himself », *Archiv für Religionsgeschichte*, III, 2001, p. 135-148 et « Dom Augustin Calmet : homme des Lumières malgré lui », *Dix-huitième Siècle*, XXXIV, 2002, p. 451-463.

³ Consulter les travaux de Paul-Charles Peureux de Boureulle, « La démonologie de dom Calmet », *Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne*, XVIII, 1887–1888, p. 111–127 ; Antoine [Armand] Faivre, « Les vampires de dom Calmet », *Les Cahiers de la Tour Saint-Jacques*, n° 2–4, 1960, p. 26–31 et *Les Vampires. Essai historique, critique et littéraire*, Paris, Le Terrain Vague, 1962 ; Béla Köpeczi, « Un scandale des Lumières : les vampires », *Thèmes et figures du Siècle des Lumières. Mélanges offerts à Roland Mortier*, éd. Raymond Trousson, Genève, Droz, 1980, p. 123–135 ; Charles Porset, « Vampires et Lumières », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 266, 1989, p. 125–150 ; Nancy Senior, « Angels, demons and dom Calmet », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 332, 1995, p. 155–188 ; Louis Vax, « Dom Calmet et les vampires », *Aspects du classicisme et de la spiritualité. Mélanges en l'honneur de Jacques Hennequin*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 423–436 et Marie-Hélène Huet, « Deadly Fears : Dom Augustin Calmet's Vampires and the Rule over Death », *Eighteenth-Century Life*, XXI, 2, 1997, p. 222–232.

⁴ Bibliothèque municipale de Saint-Dié, cote E.F.S. 414.

⁵ Cité par Auguste Digot, « Notice biographique et littéraire sur dom Augustin Calmet, abbé de Senones », p. 98–99.

dom Cathelinot a surtout composé des *Réflexions ou remarques générales et particulières sur les deux dissertations du R. P. dom Calmet abbé de Senones touchant les apparitions des esprits*, où il se fait l'écho des rumeurs touchant l'état mental de dom Calmet, ce qui montre que ces rumeurs circulaient parmi les Bénédictins eux-mêmes et qu'elles s'étaient propagées auprès de nombreux lecteurs, pas seulement de celui qui a laissé une si peu flatteuse appréciation sur la page de titre d'un exemplaire de la quatrième édition : « Je ne saurois le dissimuler, quelque répugnance que j'aie de le dire, sitôt que j'ai vû et lû à la tête de cet ouvrage un nom aussi célèbre et aussi respectable que celui de son auteur, j'en ai été surpris comme bien d'autres, et la plûpart du nombre des savans. Le seul titre d'*Apparitions des esprits* a revolté les plus beaux genies et les plus prévenus en faveur du Reverendissime dom Calmet, très digne abbé de Senones en Vôge depuis 1728 et tres meritant par sa rare vertu, sa profonde littérature, et les premiers emplois qu'il a exercés si dignement dans nôtre ordre depuis un si long tems, et qu'il exerce encore à présent quoique fort âgé. On a crû qu'il vouloit renouveler ces fables et ces vieux contes d'esprits dont on nous berçoit dans nôtre enfance. On a conjecturé de là que son esprit s'affoiblissoit avec le corps sous le poids accablant des années (...) »⁶ Nombreux sont les travaux savants qui, par la suite, ont repris ces observations et fait du livre de dom Calmet une preuve des outrages de la vieillesse. Une remarque s'impose toutefois : il ne faudrait pas croire que cet ouvrage est apparu d'un coup, au milieu de nulle part, et que personne ne s'était intéressé auparavant à ces questions. Au contraire, on a beaucoup écrit sur les vampires durant la première moitié du XVIII^e siècle, parce que plusieurs cas furent alors portés à la connaissance du public.

Les faits historiques sont connus⁷ : à la fin du XVII^e siècle, Hongrie, Serbie et Transylvanie entamèrent leur long chemin de retour vers l'Europe. Le premier acte en fut la défaite des Turcs à Kahlenberg, aux portes de Vienne, devant les troupes du comte Stahrenberg, aidé par le duc Charles de Lorraine et le roi de Pologne Jean III Sobieski ; défaite que l'Église commémore par la fête du Saint Nom de Marie (12 septembre) et que les boulangers viennois immortalisèrent en confectionnant une nouvelle *viennoiserie* rappelant les étendards turcs : le croissant. Après la bataille de Kahlenberg, Venise, l'Autriche et la Pologne formèrent en 1684 une Sainte Ligue. L'année suivante, Charles de Lorraine battit les Turcs à Esztergom et prit Buda. En 1687, la seconde bataille de Mohacs libéra la Hongrie, qui devient une possession des Habsbourg. La Transylvanie, composante de la Roumanie actuelle, fut incorporée à l'empire autrichien en 1690. D'octobre 1698 à janvier 1699 se tint à Karlowitz une conférence internationale, entre les différents pays de la chrétienté et la plus grande puissance musulmane. L'empereur d'Autriche Léopold I^{er} vit confirmée sa souveraineté sur la Hongrie, la

⁶ Voir l'édition de ce texte, à paraître aux éditions Jérôme Millon, 2008.

⁷ On se reportera à l'article important d'Antoine Faivre, « Du vampire villageois aux discours des clercs (genèse d'un imaginaire à l'aube des Lumières) », *Les Vampires* (actes du colloque de Cerisy-la-Salle, août 1992), Paris, Albin-Michel, collection « Cahiers de l'hermétisme », 1993, p. 45-74, article auquel j'emprunte la substance de ce paragraphe-ci et du suivant.

Slovénie et la Transylvanie. En 1718, le prince Eugène de Savoie, l'un des plus beaux cadeaux faits par Louis XIV à son rival Habsbourg, ajoutera la Serbie, par le traité de Pojarevats (Passarowitz). La Transylvanie revenait aux Habsbourg, mais la Moldavie et la Valachie demeuraient colonies de l'empire ottoman. L'actuelle Roumanie était donc coupée en deux : d'un côté la Transylvanie devenue autrichienne ; de l'autre la Moldavie et la Valachie, toujours soumises à l'occupant ottoman.

Dès lors que la Hongrie, la Serbie et une partie de l'actuelle Roumanie appartenaient à l'empire Habsbourg, la circulation des hommes, des nouvelles et des idées pouvait se faire plus aisément. Des mouvements de populations se produisirent, de nombreux colons arrivant de ce qui ne s'appelait pas encore l'Allemagne, et qui avait été ravagé par la Guerre de Trente Ans, puis par la destruction systématique du Palatinat. Hommes et informations circulèrent dans les deux sens, et ainsi arrivèrent sur les bureaux de l'administration viennoise, qui contrôlait ces pays nouvellement conquis, de curieux mémoires concernant des individus dont on n'avait *a priori* rien à craindre, puisqu'ils étaient morts, mais ils ne l'étaient pas autant qu'ils auraient dû l'être : les vampires. D'étymologie controversée, le mot *vampire* apparaît pour la première fois dans la langue française en 1732, dans une livraison du périodique hollandais *Le Glaneur historique, moral, littéraire, galant, et calottin, ou recueil des principaux événements arrivés dans le courant de cette année*, qui paraissait à La Haye.

Ce mot de vampire éveille dans l'esprit d'un lecteur du XXI^e siècle toutes sortes d'images. Il faut préciser deux points. Le premier est que les territoires qui composent l'actuelle Roumanie ne sont pas alors les seuls lieux d'élection des vampires. On en a signalé dans la plupart des pays de la *Mittleuropa*, en Hongrie, en Serbie, et même dans la très catholique Pologne, alors que, de nos jours, la Roumanie passe pour être le pays par excellence des vampires, dans la mesure où – et c'est le second point – s'y sont combinés deux éléments : le vampire tel qu'il est signalé dans les chroniques du XVIII^e siècle (un individu mort revenu tourmenter les vivants) et un personnage de l'histoire roumaine, le prince valaque Vlad III, fils de Vlad Dracul, « le dragon », et surnommé *Tepeș*, « l'empaleur », connu pour son extrême cruauté, à une époque qui était pourtant brutale⁸. Le mythe moderne du vampire est né de la conjonction de ces deux éléments. Dresser le catalogue des forfaits commis par Vlad Tepeș est un travail déprimant. Le demi-millénaire de sa

⁸ Notre connaissance de ce personnage, dont un portrait authentique est conservé dans les collections du cabinet de curiosités rassemblé par l'archiduc Ferdinand à Ambras (Autriche), a été renouvelée en profondeur par M. Matei Cazacu, dans deux ouvrages, *L'Histoire du prince Dracula en Europe centrale et orientale (XV^e siècle)*, Genève, Droz, 1988 et *Dracula*, Paris, Tallandier, 2004. On notera que dom Calmet avait acquis, pour la bibliothèque de l'abbaye de Senones, la réédition des *Rerum Ungaricum decades tres* (édition originale à Bâle, 1543) d'Antonio Bonfini (1434–1503), sous le titre d'*Historia Pannonica sive Hungaricarum rerum decades IV*, Cologne, 1690 (voir la lettre de V. Jamerey-Duval à dom Calmet, 7 janvier 1732, Bibliothèque municipale de Saint-Dié, ms. 94, f. 171^r, édition à paraître dans les *Annales de l'Est*, 2008). On y trouve un passage consacré à Vlad, qui sera reproduit par Sebastian Münster (M. Cazacu, *Dracula*, p. 265).

mort fut pourtant commémoré en 1976 par Nicolae Ceaușescu⁹ et Vlad est célébré aujourd'hui encore comme un héros national dans certaines régions de la Roumanie, car s'il a saigné le pays à blanc, il l'a également protégé des Turcs. En 1460, lorsque les soldats de l'empire ottoman cherchèrent une nouvelle fois à envahir la Roumanie, Vlad leur prépara une réception sur mesure, et l'armée d'invasion fut accueillie, devant Târgoviste, par la vision de vingt mille prisonniers turcs empalés et pourrissant au soleil, en une file large d'un kilomètre et longue de trois. Cela ne fut pas suffisant pour convaincre les troupes ottomanes, épouvantées, de faire demi-tour, mais on peut supposer que l'effet moral fut considérable.

En 1897, un romancier irlandais assez médiocre, Abraham Stoker, dit « Bram », fusionna ces deux éléments – le personnage historique de Vlad et les revenants dont parlent les rapports établis au XVIII^e siècle – pour créer un héros, si l'on peut dire, qui n'était ni le prince valaque que l'Histoire a connu, ni les morts-vivants tel qu'on les avait décrits au Siècle des Lumières, mais la synthèse des deux.

De la même manière que des gens fort sérieux se sont occupés des soucoupes volantes, des personnes nullement arriérées ont disserté sur les vampires, ne serait-ce que pour affirmer qu'ils n'existent pas, alors qu'une série de rapports tendait à prouver le contraire. Parmi ces personnes, on trouve même un pape, Benoît XIV, qui occupa le trône de saint Pierre de 1740 à 1758, c'est-à-dire qu'il fut le contemporain de dom Calmet. Avant d'être élu Souverain Pontife, Prospero Lambertini avait composé un traité devenu classique, la *Doctrina de servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione (De la béatification des serviteurs de Dieu et de la canonisation des bienheureux)*, qui parut entre 1734 et 1738. La seconde édition, publiée en 1749, alors que Lambertini a été investi de l'autorité pontificale depuis presque dix ans, contient un passage sur les vampires qui ne figurait pas dans la première édition de 1734–1738. Faut-il y voir l'influence de dom Calmet, avec qui le pape entretenait une correspondance ? En tout cas, comme l'abbé de Senones, Benoît XIV conclut à l'inexistence de ces créatures.

La France a joué un rôle important dans la diffusion européenne du mythe du vampire. Dès le mois de mai 1693, le *Mercur galant* donnait à lire un article sur les morts-vivants de Hongrie. L'année suivante, un certain Marigner, sieur du Plessis, avocat de profession, publia une étude plus longue, où il expliquait ce qu'est un vampire et comment on peut s'en débarrasser. Ces deux textes n'exercèrent que peu d'influence. Il faudra attendre les années 1730 pour que la chasse aux vampires prenne, comme l'avait bien compris dom Calmet, le relais de la chasse aux sorcières, et que le vampire remplace dans l'inconscient collectif, au rang de bouc émissaire, le juif et la sorcière :

Chaque siècle, chaque nation, chaque pays a ses préventions, ses maladies, ses modes, ses penchants, qui les caractérisent, et qui passent et se succèdent les uns aux autres ; souvent ce qui a paru admirable en un temps, devient pitoyable et ridicule dans un autre. On a vu des siècles où tout était

⁹ M. Cazacu, *Dracula*, p. 25.

tourné à certaines dévotions, certains genres d'études, certains exercices. On sait que pendant plus d'un siècle, le goût dominant de l'Europe était le voyage de Jérusalem. Les rois, les princes, les seigneurs, les évêques, les ecclésiastiques, les religieux, tous y couraient en foule. Les pèlerinages de Rome ont été autrefois très fréquents et très fameux. Tout cela est tombé. On a vu des provinces inondées de flagellants, et il n'en est demeuré de reste que dans les confréries de pénitents qui subsistent en plusieurs endroits. (...)

Sur la fin du siècle seizième et au commencement du dix-septième, on ne parlait en Lorraine que de sorciers et de sorcières. Il n'en est plus question depuis longtemps. (...) Dans ce siècle, une nouvelle scène s'offre à nos yeux depuis environ soixante ans dans la Hongrie, la Moravie, la Silésie, la Pologne : on voit, dit-on, des hommes morts depuis plusieurs mois revenir, parler, marcher, infester les villages, maltraiter les hommes et les animaux, sucer le sang de leurs proches, les rendre malades, et enfin leur causer la mort ; en sorte qu'on ne peut se délivrer de leurs dangereuses visites et de leurs infestations, qu'en les exhumant, les empalant, leur coupant la tête, leur arrachant le cœur, ou les brûlant. On donne à ces revenants le nom d'oupires, ou vampires, c'est-à-dire sangsues, et l'on en raconte des particularités si singulières, si détaillées, et revêtues de circonstances si probables, et d'informations si juridiques, qu'on ne peut presque pas se refuser à la croyance que l'on a dans ces pays, que ces revenants paraissent réellement sortis de leurs tombeaux, et produire les effets qu'on en publie¹⁰.

Des documents arrivaient sur les bureaux de la chancellerie, à Vienne, en provenance des régions récemment annexées à l'empire¹¹. Le rapport relatif à l'affaire de Kisilova, en Serbie, sera publié dans le *Wienerische Diarium*, un des grands journaux viennois, le 21 juillet 1725, et suscita l'étonnement que l'on imagine. En 1732, plusieurs cas de vampirisme, à Medwegya (également en Serbie), près de la frontière turque, provoquèrent une enquête des autorités autrichiennes. On exhuma les cadavres des présumés vampires et on les fit décapiter. Le rapport du médecin militaire Flückinger, daté du 26 janvier 1732 et co-signé par les officiers qui lui avaient prêté main-forte, connâtra une grande diffusion. Dès le mois de février, l'ambassadeur de France à Vienne, Bussy, le fait traduire en français et l'envoie à Paris. En mars 1732, *Le Glaneur*, relayé par le *Mercur de France*, publia des versions modifiées du rapport de Flückinger. De la France, l'information gagne l'Angleterre et se répand dans les journaux londoniens.

Il faut ici souligner que ces périodiques qui, dès la fin du XVII^e siècle et plus encore à la suite des conclusions de Flückinger, ont fait connaître, les premiers, des anecdotes relatives aux vampires, ne sont pas des journaux populaires ou des

¹⁰ Dom Augustin Calmet, *Dissertation sur les vampires*, éd. Roland Villeneuve, Grenoble, Jérôme Millon, 1998, p. 29.

¹¹ Références précises dans A. Faivre, « Du vampire villageois aux discours des clercs (genèse d'un imaginaire à l'aube des Lumières) ».

livrets de colportage, destinés à des lecteurs au niveau intellectuel plutôt bas : le *Mercure galant* (devenu ensuite *Mercure de France*), le *Glaneur*, le *Wiener Diarium*, le *London Journal*, le *Craftsman* ou *Commercium Litterarium* sont des titres sérieux, lus par l'élite de la noblesse et de la bourgeoisie. Puisque donc l'apparition des vampires constitue une affaire sérieuse, dont parlent les journaux sérieux, rien ne s'oppose à ce qu'elle passe dans des livres sérieux. On publia des traités en latin, comme celui – remarquable et plusieurs fois réédité – de Michaël Ranft, *Dissertatio historico-critica de masticatione mortuorum in tumulis* (*De la Mastication des morts dans leurs tombeaux*), l'ouvrage le mieux informé avant celui de dom Calmet¹². La première édition avait paru en 1725, à l'occasion des cas de vampirisme signalés à Kisilova. Des éditions augmentées parurent en 1727 et 1734, cette dernière édition en allemand, afin de rendre l'ouvrage plus accessible au grand public intéressé par la question après la divulgation du rapport de Flückinger.

Le traité de dom Calmet s'inscrit donc dans une bibliographie substantielle. À son tour, il marquera une étape importante, la plus importante peut-être, dans la transmission et la transformation du mythe, entre les premiers rapports administratifs et ce qu'on en fera au XIX^e siècle. On mettra deux points en évidence. Le premier a trait à la méthode de travail de dom Calmet. Le *Traité sur les Apparitions* a nettement nui à sa réputation. Comment un savant digne de ce nom peut-il s'attarder à des problèmes pareils ? Aussi n'est-il pas rare de trouver, même dans des ouvrages de référence, des appréciations condescendantes, qui décrivent dom Calmet comme un moine jovial, un peu nigaud, disposé à croire n'importe quoi et à accueillir à bras ouverts les histoires les plus invraisemblables. Or on doit constater que la seconde partie du *Traité sur les Apparitions*, consacrée aux vampires, ne constitue pas seulement une réflexion philosophique ou théologique. L'ouvrage s'appuie sur des documents, des témoignages, parfois des lettres qui furent adressées à dom Calmet et qui se trouvent reproduites *in extenso*. Et il suffit de considérer l'ampleur de la documentation sur laquelle se fonde le *Traité sur les Apparitions* pour éloigner une fois pour toutes le soupçon de gâtisme. Dans ces dossiers, on distinguera d'une part les documents « externes » (que dom Calmet emprunte à des publications antérieures), et d'autre part les documents « internes », ceux qu'il a obtenus de première main en sollicitant ses correspondants.

Parmi la première catégorie, l'abbé de Senones a lu et utilisé les articles du *Mercure galant* de 1693 et 1694 ou du *Glaneur* de 1733. On sait, par une courte lettre conservée à la *Biblioteka Narodowa* de Varsovie, qu'il avait obtenu ce dernier périodique par l'intermédiaire du comte polonais Joseph André Załuski, le grand bibliophile, qui faisait alors partie de la cour ducale de Stanislas. Il s'est également servi du livre de Ranft, dont il doit la communication à ce même Załuski, comme on le voit par la minute d'une autre lettre conservée dans ses papiers¹³. Ne se contentant pas de commenter ce qui existe déjà, dom Calmet mit à contribution ses correspondants, qui lui envoyèrent des comptes rendus, lesquels

¹² Traduction française par Danielle Sonnier, Grenoble, Jérôme Millon, 1995.

¹³ Bibliothèque municipale de Saint-Dié, manuscrit 80, t. XVII, p. 232.

seront ensuite insérés dans le *Traité sur les Apparitions*. Aussi est-il intéressant, dans la mesure du possible, de rechercher parmi les papiers de l'abbé de Senones la documentation brute dont il s'est servi.

On trouve dans les manuscrits de dom Calmet trois lettres qui ont été adressées à Senones, en provenance de Bucarest. Leur expéditeur n'est pas le premier venu, dans la mesure où il s'agit du prince de Valachie en personne ou, plus exactement, de son secrétaire, Antoine Epis¹⁴.

Né en 1711, mort en 1769, Jean Constantin Mavrocordato de Scarlati (on trouve aussi la graphie *Maurocordato*) régna à dix reprises, de 1731 à 1769, sur la Valachie et la Moldavie¹⁵. Cela s'explique par le fait que les Turcs, auxquels étaient soumis les princes phanariotes, les déplaçaient pour qu'aucun n'ait le temps de devenir dangereux, le prince de Valachie étant chassé de son trône au bout de quelques années, pour aller régner en Moldavie, et inversement, et ainsi de suite¹⁶. Constantin a donc régné quatre fois sur la Moldavie et dix fois sur la Valachie, soit vingt-six années de règne, dont dix-huit ininterrompues, passant de Jassy à Bucarest, puis retour¹⁷. Malgré cette instabilité sciemment entretenue par l'occupant turc, Constantin Mavrocordato parvint à s'imposer comme un monarque éclairé. En 1741, il réforma la fiscalité et la justice valaques¹⁸ et promulgua une

¹⁴ Sur ce personnage et sur sa correspondance avec Jean Le Clerc (conservée à la Bibliothèque de l'université d'Amsterdam), voir la note de Nicolae Iorga, « O scrisoare a secretarului lui Nicolae Mavrocordat », *Analele Academiei Române*, memoriile secțiunii istorice, II^e série, XXVIII, 1906, p. 505–530 (communication à l'Académie roumaine en date du 13 janvier 1906 ; lire en particulier les p. 510–511, à propos d'une lettre française d'Antoine Epis à l'ambassadeur suédois à Constantinople, Carleson) et l'article substantiel de M. Andrei Pippidi, « Aux confins de la République des Lettres. La Valachie des antiquaires au début du XVIII^e siècle », *Studii clasice*, XVII, 1977, p. 233–246, repris dans *Hommes et idées du Sud-Est européen à l'aube de l'âge moderne*, Bucarest-Paris, Ed. Academiei – Editions du C.N.R.S., 1980, p. 215–235.

¹⁵ Sur Nicolas et Constantin Mavrocordato, on consultera les ouvrages généraux de Nicolae Iorga, *Histoire des relations entre la France et les Roumains*, Paris, Payot, 1918, chapitres V et VI, p. 75–119 ; Germaine Lebel, *La France et les principautés danubiennes (du XVI^e siècle à la chute de Napoléon I^{er})*, Paris, Presses Universitaires de France (Publications de la Faculté des lettres d'Alger, XXVII), 1955 ; Catherine Durandin, *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, 1995 ; Dan Berindei, *Les Roumains et la France au carrefour de la modernité, Etudes danubiennes*, XVIII, n^o 1–2, 2002 ; Ioan-Aurel Pop, Ioan Bolovan, *History of Romania*, Cluj-Napoca, Romanian Cultural Institute, 2006, p. 397–455 (chapitre rédigé par Ionuț Costea). Nicolas Mavrocordato a été étudié de manière approfondie par M. Jacques Bouchard, dans plusieurs travaux savants commodément réunis en volume : *Nicolae Mavrocordat. Domn și cărturar al Iluminismului timpuriu (1680-1730)*, trad. Elena Lazăr, Bucarest, Omonia, 2006. Voir en outre « L'aube des Lumières dans les pays roumains », *La Revue Historique*, II, 2005, p. 31–51 et le petit volume sur *Les Phanariotes et l'aube des Lumières*, Montréal, Centre interuniversitaire d'études néo-helléniques, 2007.

¹⁶ Remus Niculescu, « Jean-Etienne Liotard à Jassy (1742–1743) », *Genava*, XXX, 1982, p. 127–166 (p. 128).

¹⁷ Tableau détaillé dans le bel ouvrage d'Alexandre A. C. Stourdza, *L'Europe orientale et le rôle historique des Maurocordato (1660–1830)*, Paris, Plon, 1913, p. 132–133.

¹⁸ A. Stourdza, *op. cit.*, p. 168–181 ; M. Șerban Papacostea, « La grande charte de Constantin Mavrocordat (1741) et les réformes en Valachie et en Moldavie », Actes du colloque sur *L'Époque phanariote* (21–25 octobre 1970), Thessaloniki, Institute for Balkan Studies, 1974, p. 365–376 ; *History of Romania*, p. 422–424.

constitution qu'il tint à faire connaître en France (on la trouve imprimée dans le *Mercure de France* du mois de juillet 1742)¹⁹. En 1746, bien avant que l'Autriche ou la Russie ne prennent une semblable mesure, il décida d'abolir le servage²⁰. Son père Nicolas avait constitué une magnifique bibliothèque, que son fils eut soin d'enrichir encore²¹. Francophiles et francophones²², entourés de secrétaires français²³, les princes Mavrocordato se tenaient au courant des nouvelles de Paris, recevaient les hommages d'écrivains²⁴ et contribuèrent à diffuser la culture française dans cette partie de l'Europe. Ils cherchaient à nouer des liens avec des représentants du monde savant et c'est ainsi que Constantin Mavrocordato entra en contact avec l'abbé de Senones. Dans l'état actuel des recherches, il n'a pas été possible de découvrir les lettres que dom Calmet a envoyées à Bucarest. Il n'est pas certain qu'elles se trouvent en Roumanie, si toutefois elles existent toujours. Selon toute vraisemblance, c'est le prince Mavrocordato qui a pris l'initiative de ce commerce épistolaire²⁵.

La première de ces lettres²⁶ a effectué un détour, puisqu'elle est allée de Bucarest à Senones *via* Paris. Elle fut transmise à dom Calmet par l'intermédiaire d'un certain Fevre, « garde des manuscrits de la bibliothèque du Roy », qui correspondait avec le prince Constantin Mavrocordato :

¹⁹ Le texte du *Mercure de France* a été réimprimé par A. Stourdza, *ibid.*, p. 382-387. Voir aussi R. Niculescu, art. cit., p. 134-135.

²⁰ Florin Constantiniu, « Constantin Mavrocordato et l'abolition du servage en Valachie et en Moldavie », *L'Époque phanariote*, p. 377-384.

²¹ Henri Omont, *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Imprimerie Nationale, 1902, t. II, p. 669-679 (où l'on voit que les observateurs français suivaient avec attention les événements de Valachie, dans l'espoir de pouvoir acquérir la bibliothèque des Mavrocordato) ; Corneliu Dima-Drăgan, « La bibliothèque des Mavrocordato », *L'Époque phanariote*, p. 209-216.

²² En 1741, l'année même où il entrait en correspondance avec dom Calmet, le prince Constantin Mavrocordato fit tourner en grec des pièces de Molière (*British Library*, Additional ms. 8242 ; Loukia Droulia, « Molière traduit en grec », *L'Époque phanariote*, p. 413-418).

²³ Pompiliu Eliade, *De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie. Les origines. Étude sur l'état de la société roumaine à l'époque des règnes phanariotes*, Paris, E. Leroux, 1898, p. 144-150 ; Nicolae Iorga, « Secrétaires et ministres français en Roumanie », *Revue Historique du Sud-Est européen*, VII, 1930, n° 7-9 ; Dan Berindei, *op. cit.*, p. 7, qui signale que les secrétaires des princes de Valachie et de Moldavie étaient nommés avec l'approbation ou sur proposition de l'ambassadeur de France à Constantinople. En effet, les Turcs n'acceptaient pas de secrétaires russes ou autrichiens et préféraient les Français. Antoine Epis, dont l'emploi du français trahit une origine italienne, fait exception. Émile Legrand (*Bibliographie hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs au XVIII^e siècle*, Paris, Garnier, 1918-1928, t. I, p. 234) mentionne un prêtre vénitien du nom de Giovanni Epis. Est-il de la même famille ?

²⁴ Ainsi l'abbé Desfontaines, qui envoyait à Constantin Mavrocordato ses *Observations sur les écrits modernes* et lui dédia sa traduction de Virgile, parue en 1744 (P. Eliade, *op. cit.*, p. 156-157 ; A. Stourdza, *ibid.*, p. 185-186 ; R. Niculescu, art. cit., p. 131-133).

²⁵ L'orthographe des documents originaux a été scrupuleusement respectée. Les mots ou les lettres transcrits dans l'interligne des manuscrits ont été imprimés entre astérisques ; les lettres ou mots manquants sont entre crochets droits.

²⁶ Bibliothèque municipale de Saint-Dié, ms. 94, f. 165^o.

de Paris ce 6 May 1741.

Je viens, mon reverend Pere, de recevoir une lettre de son Altesse Monseigneur le prince de Valachie. Dans le mesme paquet il y en avoit une à vostre adresse que je me hate de vous envoyer. Rien de plus flatteur que la maniere dont il me parle de vos ouvrages, et rien de plus obligeant que l'envie qu'il temoigne de lier avec vous une étroite correspondance. Je n'en suis point surpris, l'amour des sciences est héréditaire dans sa maison, et il estoit bien difficile qu'il ne fust pas touché et de vostre mérite personnel et des services importants que vous avez rendus à la république des lettres. Pour moy il y a long temps que je connois tout le prix de vos travaux, et je ne puis trop me feliciter d'avoir enfin trouvé une si belle occasion de vous marquer l'estime sans bornes et l'attachement sincere avec lequel je suis, mon reverend pere, vostre tres humble, et tres obeissant serviteur.

Fevre garde des manuscrits de la bibliotheque du Roy.

À la suite sont reliées les trois lettres envoyées de Valachie :

Lettre autographe d'Antoine Epis à dom Calmet²⁷, 30 janvier 1741 :

[f. 165^{bis} r^o]

à Bucuresti ce 30 de janvier 1741

Monsieur, et mon tres-reverend Pere,

Quoique nous n'ayons pas l'honneur de vôtre connoissance, Monsieur, vous nous êtes assez connu par la lecture, que nous faisons de vos celebres ouvrages, qui vous rendent agreablement present à toutes les gens de lettres, malgré la distance des pays, et leur font chercher l'avantage de votre amitié. C'est pourquoi, ayant prié M^r. Briffaut marchand libraire à Vienne, avec qui nous avons une ancienne correspondance, pour des livres qu'il nous fournit, de nous frayer le chemin à profiter aussi de la vôtre²⁸, et en ayant reçu de lui une reponse à nôtre gré, je prens la liberté de vous prier de me permettre d'entamer nôtre commerce de lettres, par des assurances de l'estime très-particulière que son Altesse Monseigneur Jo. Constantin Mavro-Cordato de Scarlatti Prince de Valachie et auparavant de Moldavie, a de vôtre grande erudition, et de l'envie qu'il a d'avoir avec vous, Monsieur, une litteraire correspondance. Son Altesse vient de lire avec toute attention les six tomes de votre chef d'œuvre de l'Histoire universelle, et il en a été si charmé, qu'il

²⁷ Bibliothèque municipale de Saint-Dié, ms. 94, quatre pages, 22 × 16 cm.

²⁸ On trouve, dans ce même manuscrit 94 (f. 155r^o–156r^o) une lettre de Briffaut à dom Calmet (Vienne, 8 août 1733). Briffaut s'y qualifie de « libraire de l'université et franc de cour ».

en a fait traduire une grande partie en Grec, pour le profit de sa nation ; et il attend impatiemment la fin de ce grand ouvrage, pour en faire achever la traduction. En lisant la preface du tome premier, dans laquelle on faisoit esperer au public tout le corps de cette ou*v*rage en six tomes, avant que d'avoir le [f. 165^{bis} v°] 5^{me} et le 6^{me} tomes, que nous n'avons point pû obtenir, qu'après la paix, nous nous flatons de satisfaire bientôt nôtre curiosité, sans avoir reflechi, que la quantité de la matiere ne pouvoit être comprise dans les bornes de six volumes, et qu'elle a inondé, pour ainsi dire, la plaine de vos savans travaux, et les esperances, que vous aviez conçu, d'en atteindre plus-tôt le terme. En quoy pourtant la Republique des lettres vous en est d'autant plus redevable, que vous faites durer plus long tems le plaisir et le profit, qu'on tire de vos excellens ouvrages. Je vous avoue *toutefois*, Monsieur, que mon Prince, qui a un certain penchant à l'avidité, en fait de belles lettres, seroit ravi de satisfaire pleinement l'envie de voir, que vous ayez donné la derniere main à votre incomparable entreprise ; ou du moins vous lui feriez un sensible plaisir de nous aprendre en combien de tems vous esperez de l'achever, et combien de tomes il en faut attendre encore. Je prens aussi, Monsieur, la hardiesse, de vous proposer, en cas qu'il y auroit du delais dans l'impression de quelque tome, qui suivra, seroit-il possible de complaire à son Altesse, qui vous en auroit une très-grande obligation, et qui vous en donneroit une très honorable recompense, seroit-il possible, dis-je, de nous envoyer la copie du manuscrit de la suite de la même Histoire, qu'apparemment vous avez continué et [f. 166r°] dont une bonne partie doit être, peut-être, prête ?

Comme on a remarqué, qu'il y a beaucoup d'obscurité dans l'Histoire, touchant quelques considerables evenemens sous la domination des Princes de Valachie et de Moldavie, depuis presque cinq cens ans, dont on a fait très peu de mention dans les Historiens des pays voisins, son Altesse en faisant mettre en écrit les choses plus remarquables, qui sont arrivées du vivant de chaque Prince de ces pays ci, a donné beaucoup d'eclaircissement à quiconque voudroit entreprendre ce louable travail. Si vous le trouvez à propos, Monsieur, son Altesse vous en fera communiquer avec plaisir la copie ; comme aussi des tous les Grands Visirs de l'Empire ottoman, qui sont revetu, comme il est notoire, d'un pouvoir et d'une autorité presque souv*eraine. Ce manuscrit par des faits singuliers, qu'il contient, pour*r*oit bien, ce me semble, être au gré de quelque savant curieux.

Vous aurez la bonté, Monsieur, de nous faire tenir la reponse par la même voye, qu'on vous fera tenir cette lettre. Je suis avec une très-particuliere veneration

Monsieur, et
mon tres-reverend Père

votre tres-humble, et tres-obeissant serviteur
Antoine Epis secretaire de S. A.

[f. 166v° blanc]

Deux remarques au moins s'imposent, à la lecture de cet extrait. On note d'une part, et cela n'est plus fait pour nous surprendre, le rôle joué par la capitale autrichienne, pivot entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest. Il faut remarquer, d'autre part, que le français n'est pas la langue maternelle d'Antoine Epis. Une expression comme la « littéraire correspondance » a un net parfum de français langue étrangère. De fait, le secrétaire était italien.

On sait que dom Calmet a répondu, puisque, le 7 août, Antoine Epis reprend la plume. Nous ignorons ce que contenait la lettre écrite par le savant Bénédictin en réponse à celle du 30 janvier, mais nous pouvons le deviner :

Lettre autographe d'Antoine Epis à dom Calmet²⁹, 7 août 1741 :

[f. 167r°]

à Bukaresti ce 7^{me} d'Aout 1741

Monsieur,

Vers la fin du mois de juin ayant reçu la tres-obligeante lettre que vous m'avez fait, Monsieur, l'honneur de m'ecrire, je l'ai d'abord communiquée à son Altesse Serenissime, qui a été fort ravie de lier une correspondance de lettres, et d'amitié avec vous, comme elle même vous en assure par sa lettre. Il ne me reste, qu'[à] ajouter deux mot sur le point de certains redivives, qu'on dit, avoir été decouverts ici ; mais je ne saurois vous repondre rien de bien verifié la-dessus ; c'est que presque dans tout l'Orient on debite bien de choses sujetes à caution, n'y ayant pas, que rarement des personnes savantes, et habiles pour developper la verité des illusions, et pour faire en des cas semblables un procès exact. C'est pourquoy, comme un philosophe autrefois disoit, je ne puis pas ce que je voudrois, et je ne veux pas ce que je pourrois, d'autant plus, qu'il ne faut pas avancer rien d'incertain, lorsqu'on [a] à faire avec une personne tres-eclairée, comme vous êtes. Je suis avec tout le possible respect

Monsieur

Vôtre tres-humble, et tres-obeïssant serviteur
Antoine Epis secretaire de S. A.

P.S. Cela non obstant on tachera de sonder autant qu'il sera possible la chose en question pour tacher d'en avoir quelque eclaircissement.

²⁹ Bibliothèque municipale de Saint-Dié, ms. 94, 21, 5 × 17 cm

[f. 167v°, 168 : blancs]

Dans cette lettre, un substantif pose problème : « redivives ». Il s'agissait de l'un des termes par lesquels on désignait en français les morts-vivants observés en Europe de l'Est, avant que le mot « vampire » ne s'impose et ne supplante les autres. Il est question de « redivives » dans la seconde partie du *Traité sur les Apparitions*³⁰. On voit que dom Calmet a profité de cette fenêtre ouverte vers la Roumanie, que constitue la correspondance avec le prince de Valachie et son secrétaire, pour les interroger sur l'existence des vampires.

La troisième lettre de ce mince ensemble possède un trait distinctif :

Lettre autographe d'Antoine Epis à dom Calmet³¹, signée de la main du prince Constantin, 22 août 1741 :

[f. 169r°]

à Bukuresti ce 22.^{me} d'Aout 1741.

Monsieur,

J'aprens avec un sensible plaisir la resolution, que vous avez eu la bonté de prendre, Monsieur, d'entretenir avec moy la correspondance de lettres, que j'ai souhaité. Je contribuerai de mon coté le peu que je pourrai pour satisfaire votre curiosité ; et on a déjà commencé à traduire en latin un manuscrit grec vulgaire, que je vous ferai tenir dans peu de tems. Vous m'obligerez donc infiniment de me donner de tems en tems de vos nouvelles litteraires, et je vous prie, Monsieur, d'être persuadé de ma sincere amitié, et de ma particuliere réconnoissance, dont j'aurai toujours l'envie de vous en donner des marques effectives et de repondre aux sentimens tres-obligeans, que j'ai remarqué distinctement dans la lettre que vous avez ecrite à mon secretaire. Je suis avec toute l'estime, et avec tout le respect

Monsieur

Vôtre tres-affectionné serviteur
C. de Scarlatti.

[f. 169v° et 170 blancs]

Dans l'état actuel du dossier, on ignore ce que donna la suite de l'échange. Mais, si lacunaire soit-il, il m'a semblé intéressant de constater que la réputation de dom Calmet, savant et historien, avait franchi les frontières et atteint l'autre extrémité de l'Europe, à tel point que le prince de Valachie lui proposa de lui adresser des documents peu connus, en échange de la primeur de la publication de son *Histoire universelle*.

³⁰ Chapitre XIII, éd. Roland Villeneuve, p. 73.

³¹ Bibliothèque municipale de Saint-Dié, ms. 94, quatre pages, 27, 4 × 19 cm

Dom Calmet croyait-il aux vampires ? Antoine Epis doutait de leur existence et, contrairement à ce que prétendent ceux qui n'ont pas lu le *Traité sur les Apparitions*, dom Calmet adoptera la même attitude négative :

Pour reprendre en peu de mots tout ce que nous avons rapporté dans cette dissertation, nous y avons montré qu'une résurrection proprement dite, d'une personne morte depuis un temps considérable et dont le corps était ou corrompu, ou puant, ou prêt à se corrompre, comme celui de Pierre, enterré depuis trois ans et ressuscité par saint Stanislas, ou celui de Lazare, qui était depuis quatre jours dans le tombeau et déjà sentant une odeur cadavéreuse ; qu'une telle résurrection est un ouvrage de la seule toute-puissance de Dieu.

Que des personnes noyées, tombées en syncope, en léthargie, ou extasiées, ou tenues pour mortes, de quelque manière que ce soit, peuvent être guéries et rappelées à la vie, à leur première santé, sans aucun miracle, mais par les seules forces de la médecine, ou par une industrie naturelle, ou par la patience, attendant que la nature se rétablisse d'elle-même en son premier état, que le cœur reprenne son mouvement, et que le sang coule librement de nouveau dans les artères, les veines, et les esprits vitaux et animaux dans les nerfs.

Que les oupires, ou vampires, ou revenants de Moravie, de Hongrie, de Pologne, etc., dont on raconte des choses si extraordinaires, si détaillées, si circonstanciées, revêtues de toutes les formalités capables de les faire croire et de les prouver même juridiquement par-devant les juges, et dans les tribunaux les plus sévères et les plus exacts ; que tout ce qu'on doit de leur retour à la vie, de leurs apparitions, du trouble qu'elles causent dans les villes et dans les campagnes, de la mort qu'ils donnent aux personnes en leur suçant le sang ou en leur faisant signe de les suivre ; que tout cela n'est qu'illusion, et une suite de l'imagination frappée et fortement prévenue. L'on ne peut citer aucun témoin sensé, sérieux, non prévenu, qui puisse témoigner avoir vu, touché, interrogé, senti, examiné de sang-froid ces revenants, qui puisse assurer la réalité de leur retour et des effets qu'on leur attribue³².

Non, écrit-il, les vampires, dont l'existence n'est enregistrée ni par la Bible, ni dans les textes de l'Antiquité gréco-latine, ne sont que des fables modernes, des contes à faire peur.

Il n'est pas impossible, en conclusion, d'établir un parallèle entre ces deux personnalités remarquables, dom Calmet et le prince Constantin Mavrocordato, qui entretenrent, on le sait à présent, une correspondance. Le prince Constantin était une personnalité intéressante, dont la Roumanie peut légitimement s'enorgueillir, un monarque éclairé, francophile, qui réforma énergiquement la justice et le système fiscal. Il régnait sur un pays où les superstitions avaient la vie dure, et il s'efforça de mettre fin aux pratiques magiques et à la sorcellerie qui sévissaient et se perpétuaient dans les villages depuis des temps immémoriaux. Il fit punir ceux

³² Chapitre LIX, éd. Roland Villeneuve, p. 239-240.

qui s'y adonnaient et déféra devant les tribunaux ecclésiastiques les prêtres complaisants³³. Dom Calmet fera plus ou moins la même chose à Senones, car ses responsabilités pastorales le mettaient au contact d'une population au sein de laquelle les pratiques surnaturelles avaient pleinement droit de cité, d'une population pour qui les superstitions, la magie, les sorts qu'on pouvait jeter ou dont on devait se prémunir, constituaient des catégories de la réalité³⁴. On trouve dans les papiers de l'abbaye de Senones un texte manuscrit intitulé « Reglements, avis et ordonnances faites par le Reverendissime dom Augustin Calmet abbé de Senones, et Prelat ordinaire du district et territoire dudit Senones, en suite de sa visite episcopale faite au Careme de l'an 1730 .»³⁵ Dans ce document, dom Calmet interdit aux prêtres placés sous sa juridiction d'absoudre, sans sa permission expresse, un certain nombre de péchés. En toute première place, il leur interdit de donner l'absolution pour « le malefice, le sortilege et toute sorte de divination, et de magie ». Ensuite, et ensuite seulement, il mentionne le sacrilège, le parjure, le fait de frapper ses parents, l'avortement, l'homicide, la prostitution, la bestialité, *etc.* Les pratiques magiques sont désignées d'abord et l'on devine bien que dom Calmet n'eût pas interdit à ses prêtres de remettre quelque chose qui n'existerait pas ou que personne ne pratiquerait. Ce règlement de 1730 s'inscrit dans le cadre de la longue offensive menée par les Bénédictins contre les pratiques relevant du folklore ou les rémanences du paganisme (dom Fangé, le neveu de dom Calmet, fit ainsi raser la chapelle du lac de la Maix, où se déroulaient des rites étranges³⁶). Au XVIII^e siècle, la Roumanie et les Vosges offraient ce point commun, d'être des espaces peu humanisés et dangereux, tandis que dom Calmet et le prince Mavrocordato, deux personnalités également remarquables, furent tous deux, selon des modalités diverses, des hommes des Lumières.

³³ Matei Cazacu, *Dracula*, p. 477, note 9, d'après les *Éphémérides daces* de Dapontes.

³⁴ Voir, entre mille, les exemples donnés par Jean-Marc Moriceau dans son *Histoire et géographie de l'élevage français. Du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Fayard, 2005, p. 98–100.

³⁵ Bibliothèque municipale de Saint-Dié, ms. 26, f. 61^v–64^v (et copie dans le manuscrit 80, t. XVII, p. 320–326).

³⁶ On lira les détails dans l'article de l'abbé E. Roussel, « Dom Calmet, abbé de Senones. Son action pastorale (1728–1757) », *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, LII, 1926, p. 40–51.